

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération

n°74 -2026

Point 5.11.9

Point 5.11.9 de l'ordre du jour

Renouvellement convention et bourse ACMISA - CUEJ

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la coopération 2025-26 entre le Cuej, l'Académie de Strasbourg et le GIP ACMISA, une bourse « éducation aux médias » est prévue afin de soutenir les étudiantes et étudiants qui s'investissent dans ces projets en animant des ateliers dans des classes du primaire ou secondaire, sur tout le territoire alsacien.

Sont éligibles toutes les personnes régulièrement inscrites en première ou deuxième année de master journalisme qui animent des ateliers d'éducation aux médias, selon les modalités prévues avec nos partenaires de l'Académie de Strasbourg et du GIP ACMISA.

Pour pouvoir la toucher, les modalités de versement qui leur seront précisées, par message électronique de l'administration, devront être respectées. Cette bourse permettra notamment de financer leurs déplacements, leur investissement dans ce projet, voire du petit matériel. Il est proposé de garder les mêmes montants qu'en 2024 et 2025.

Le CA du CUEJ a validé, le 13 novembre 2025, la création d'une bourse « éducation aux médias » pour 2026 d'un montant variant selon le lieu d'intervention :

- Eurométropole de Strasbourg : 160 euros
- Bas-Rhin hors Eurométropole : 290 euros
- Haut-Rhin : 400 euros

Le 17 mars 2026, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 31 voix pour.

Rapporteur : Rachel SCHURHAMMER, vice-présidente Formation

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le renouvellement convention et bourse ACMISA – CUEJ.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

CONVENTION DE PARTENARIAT 2025-2026
relative au mentorat étudiants du Cuej-élèves du primaire et du
secondaire

Le mentorat étudiants du Cuej-élèves du primaire et du secondaire est un dispositif d'éducation au média développé et mis en œuvre par le rectorat de l'académie de Strasbourg en partenariat avec le centre universitaire d'enseignement du journalisme (Cuej) de l'université de Strasbourg. Il s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée à l'éducation aux médias et à l'information et la construction de l'esprit critique par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

Convention de partenariat à la mise en œuvre du dispositif « **Mentorat étudiants du Cuej-élèves du primaire et du secondaire** »

Entre

- **Le centre universitaire d'enseignement du journalisme (Cuej) de l'Université de Strasbourg**, représenté par Monsieur Cédric Pellen, directeur du Cuej, par délégation de la présidente de l'université, Madame Frédérique Berrod,
- **L'académie de Strasbourg**, représentée par Monsieur Olivier Klein, recteur de l'académie de Strasbourg
- **Le GIP-Acmisa**, représenté par Monsieur Frédéric Pruvost, directeur du GIP-Acmisa

Il a été convenu que :

Article 1 – Les objectifs

Le dispositif a pour but de mettre en contact des étudiants journalistes et des classes, ou élèves, d'écoles primaires, de collèges et/ou de lycées participant à un club produisant un média scolaire ou souhaitant se lancer dans la production d'un média scolaire. Il s'agit pour les étudiantes et étudiants d'épauler les élèves dans la réalisation de leur média.

Le dispositif permet de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles en offrant aux élèves la possibilité de comprendre le processus de production de l'information et être ainsi à même de le décrypter.

Il a pour but de les sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression, d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

À travers ce dispositif, les partenaires souhaitent aussi :

- Développer l'accès à l'information et à l'utilisation de tous les médias pour tous les élèves
- Encourager l'innovation pédagogique,
- Favoriser la production de contenus médiatiques et la prise de conscience de la place et du rôle des médias dans la société.

Article 2 – Les modalités

Le dispositif s'applique pour la durée de l'année scolaire 2025/2026. L'intervention se déroule, en général, en trois temps (3x2h).

Cette nouvelle opération concernera au moins 12 classes pour l'année scolaire 2025/2026.

Une information préalable pour les personnels enseignants ainsi que les étudiantes et étudiants journalistes participant au dispositif sera organisée par le Clemi (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information).

Article 3 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de l'évaluation de ce dispositif. Il comprend au moins un représentant de la direction du Cuej et le coordonnateur académique du Clemi de l'Académie de Strasbourg ou son représentant. Un représentant des étudiants y sera invité.

Article 4 – Engagement des partenaires

Les différents partenaires s'engagent à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation du présent contrat selon les modalités suivantes :

- L'Académie de Strasbourg s'engage à :

- recruter les classes et les enseignants ;
- mettre à disposition des actions les compétences du Clemi ;
- permettre l'information préalable des enseignants.

- Le GIP-Acmisa s'engage à :

- verser une subvention de 6000 euros au Cuej, qui correspondra à la totalité de la rémunération des étudiants ainsi qu'aux frais de gestion, avant le 31 décembre 2026.

- Le Cuej s'engage à :

- recruter les étudiants ;
- faire intervenir les étudiants 3 x 2h en classe ;
- verser les rémunérations étudiantes.

Article 5 – Reconduction

Cette convention pourra être renouvelée, après discussion et validation en comité de pilotage. Elle sera liée à l'engagement, notamment financier, des partenaires et à la décision des signataires du contrat ainsi qu'à la définition, le cas échéant, de nouveaux objectifs.

Fait à Strasbourg, le

(en 3 exemplaires)

Pour l'Académie de
Strasbourg
Monsieur Olivier Klein,
Recteur de l'académie
de Strasbourg

Pour l'Université de
Strasbourg
Par délégation,
Monsieur Cédric Pellen,
Directeur du Cuej

Pour le GIP-Acmisa
Monsieur Frédéric
Pruvost
Directeur

Relevé de décisions du CA du Cuej du 13 novembre 2025

Membres du CA ayant assisté au CA et pris part aux votes, ou représentés :

- Collège des personnalités extérieures : Frédéric Vézard, Erik Kervellec, Pascal Golomer, Patrick Baert (procuration à Frédéric Vézard), Anne Beyl, Corinne Fugler, Delphine Banas.
- Collège A : Christophe Deleu
- Collège B : Cédric Pellen, Valentina Grossi, Charlotte Dorn, Mathias Thura, Antoine Bonin (procuration à Charlotte Dorn)
- Collège Biatpss : Guillaume Bardet
- Collège étudiant : William Jean, Zoé Vannarath (procuration à Arthur Besnard), Arthur Besnard, Tom Soriano, Marius Laffont (procuration à Tom Soriano)

Membres du CA excusés :

- Collège des personnalités extérieures : Carolin Ollivier, Salem Drici.
- Collège étudiant : Yanis Drouin, Tristan Vanuxem et Messaline Hamon.

1. Procès-verbal du CA du 2 juin 2025

Point adopté à l'unanimité.

2. Convention de partenariat 2025/26 avec le Rectorat et le GIP ACMISA sur l'éducation aux médias

Point adopté à l'unanimité.

3. Bourses "éducation aux médias" 2026

Point adopté à l'unanimité.

4. Budget initial 2026

Point adopté à l'unanimité.

5. Tarifs 2026

Point adopté à l'unanimité.

6. Tarif du DU JRI à partir de 2026/27

Point adopté à l'unanimité.

7. Tarif du master en formation continue à partir de 2026/27

Point adopté à l'unanimité.

8. Modification de maquette du DU JRI à partir de 2026/27

Point adopté à l'unanimité.

9. Signature de la charte de Marseille sur l'information et les migrations

Point adopté à l'unanimité.

10. Capacités d'accueil et prérequis pour le master en 2026/27

Point adopté à l'unanimité.

11. Modalités d'admission au master journalisme pour 2026/27

Point adopté à l'unanimité.

Caroline CARLOT-SCHMITT

Directrice des services de
composante du Cuej



Cédric PELLEN

Directeur du CUEJ

